

Plan d'études
Master
Français
Programme d'études approfondies - 90 crédits ECTS
2020

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

Ce document régit l'organisation des études du programme d'études approfondies de master en *Français* à 90 crédits ECTS.

2. Description du programme

2.1 Description générale du programme

Le programme d'études approfondies à 90 crédits ECTS (mémoire de master compris) intitulé « Français » est un programme d'études offert par le Département de Français de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg.

Le programme est consacré à l'étude de la langue et de la littérature françaises. Les études de Français au niveau master couvrent la linguistique et les littératures d'expression française depuis la période médiévale jusqu'à l'extrême contemporain, avec un intérêt particulier d'une part pour les formes de l'imaginaire, la culture du manuscrit, le théâtre et la dramaturgie ainsi que la médiation culturelle, d'autre part pour les niveaux syntaxique, sémantique et pragmatique de l'analyse linguistique du français parlé et écrit.

Le programme peut être complété par un programme d'études secondaires à 30 crédits ECTS. Pour certains modules, les étudiant-e-s ont la possibilité de suivre des enseignements donnés par d'autres Universités après accord préalable par écrit du conseiller ou de la conseillère aux études. Pour plus de détails sur la reconnaissance de crédits obtenus en mobilité, voir le point 12 du présent plan d'études.

Le public cible est constitué de personnes possédant un diplôme de bachelor avec au moins 60 crédits ECTS en « Français » d'une université suisse ou un diplôme, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg, d'une université étrangère. Pour plus de détails sur les conditions d'admission, voir le point 2.3 du présent plan d'études.

Pour plus de détails sur les conditions d'admission, voir le point 2.3 du présent plan d'études.

Le diplôme résultant du cursus *Français* oriente les étudiant-e-s vers une large palette d'activités professionnelles. À la suite de leurs études, les titulaires du diplôme Master of Arts en langues et littératures, programme d'études approfondies « Français » peuvent s'orienter, à titre d'exemple, vers les domaines professionnels suivants :

- Enseignement du Français
- Métiers de la communication et des médias
- Métiers de l'édition
- Administration culturelle, médiation culturelle
- Formation des adultes
- Carrière académique et recherche scientifique
- Diplomatie
- Administration publique
- Humanités numériques

2.2 Structure générale du programme

Le programme d'études approfondies *Français* (90 crédits ECTS) est conçu pour permettre aux étudiant-e-s de combiner librement les modules qu'ils ou elles souhaitent suivre afin d'approfondir leur formation. Il leur offre la possibilité de choisir soit une relative spécialisation dans l'une ou l'autre des 4 disciplines impliquées dans la formation (linguistique, littérature, médiéval, théâtre), soit au contraire une formation généraliste qui mêle ces 4 disciplines. L'organisation générale et les conditions de choix des modules sont décrites en détail au point 6 du présent plan d'études.

Pour chaque étudiant-e, le programme comprend 4 modules à 15 crédits ECTS à choisir parmi 10 modules, la participation à un « atelier de mémoire de master » à 3 crédits ECTS compris dans l'un de ces 4 modules, ainsi qu'un module à 30 crédits ECTS correspondant à la rédaction et à la défense du mémoire de master (examen de master).

Les titres exacts des cours et des séminaires rattachés aux modules varient chaque année selon les priorités thématiques et les collaborations avec d'autres branches d'études. Les titres sont annoncés au début de chaque année universitaire dans le répertoire annuel des enseignements proposés.

Les modes d'évaluation sont diversifiés et adaptés aux objectifs pédagogiques de chaque unité d'enseignement : examen écrit, examen oral, travail écrit, présentation en séance, comptes-rendus, etc.

2.3 Conditions d'admission

Les titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire délivré par une Haute école universitaire suisse sont admis sans conditions préalables au programme d'études approfondies « Français » s'ils ont acquis au moins 60 ECTS dans la branche d'études « Français ». Des compléments peuvent toutefois être exigés. Le même principe s'applique

aux titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg.

Les titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire suisse ou étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg, qui ne remplissent pas cette condition peuvent être admis au programme d'études approfondies « Français », après étude du dossier par le Département de Français, soit avec un programme de complément d'au maximum 30 crédits ECTS pouvant être effectué pendant le master, soit avec un programme préalable d'au maximum 60 crédits ECTS devant être effectué avant le début des études de master.

3. Objectifs d'apprentissage et description des compétences acquises

Le master en Français permet d'approfondir les connaissances et compétences acquises dans le cadre d'un bachelor universitaire, concernant la langue et la littérature françaises dans leur étendue géographique (à l'échelle mondiale) et historique (du XI^e au XXI^e siècle).

Y sont développées, en particulier, les compétences suivantes :

- Capacité à analyser les textes écrits et oraux en langue française, en les soumettant à des procédures fondées sur des paradigmes divers (historique, théorique, esthétique, idéologique, matériel, etc.) et à élaborer des méthodes de recherche adaptées à la singularité d'objets à chaque fois différents.
- Capacité à produire des discours écrits et oraux, de nature analytique ou synthétique, sur les phénomènes constituant la langue et la littérature françaises.
- Capacité à proposer des modes originaux de présentation et de valorisation des composantes de la langue et de la littérature françaises, sous forme de discours écrit ou oral, ou d'événement culturel (spectacle, exposition, site Internet, etc.).

Sur un plan général, y sont acquises ou développées les compétences d'analyse et de synthèse, de jugement critique, d'interprétation des phénomènes humains complexes, mais également de maîtrise des ressources documentaires, de médiation culturelle, ainsi que de rédaction écrite, d'expression orale et de créativité langagière.

4. Début des études et durée des études

Le programme d'études approfondies de master en *Français* peut être commencé au semestre d'automne ou au semestre de printemps.

Ce programme a une durée de trois semestres au minimum.

Pour la durée maximale des études de master, on se reportera au *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

5. Langue d'études

Sauf exception (en cas, par exemple, de collaborations avec des enseignant-e-s rattaché-e-s à d'autres Départements de l'Université ou de cours données par des enseignant-e-s invité-e-s à l'Université), la langue d'enseignement est le français.

Les travaux (écrits ou oraux) destinés à valider les différentes unités d'enseignement sont réalisés en français.

6. Organisation générale

Master en <i>Français</i> Programme d'études approfondies - 90 crédits ECTS
<p>Le programme d'études approfondies de master en <i>Français</i> est constitué de 90 crédits ECTS, dont 60 crédits ECTS d'enseignement et 30 crédits ECTS pour l'examen de master.</p> <p>Les 60 crédits ECTS d'enseignement sont obtenus par la validation de 4 modules de 15 crédits, choisis par les étudiant-e-s parmi les modules 1 à 10 proposés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">Module 1 : Système linguistique, usages et variationModule 2 : Sens et interprétationModule 3 : ManuscrituresModule 4 : DramaturgieModule 5 : Expérience théâtraleModule 6 : Écritures de soiModule 7 : Le fait littéraireModule 8 : AltéritésModule 9 : Médiation culturelle et analyse du discoursModule 10 : La littérature au laboratoire <p>Ce choix est libre, mais doit satisfaire aux deux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un module de linguistique au moins (module 1 ou 2) doit être suivi.- Le module 5 « Expérience théâtrale » ne peut pas être suivi indépendamment du module 4 « Dramaturgie » (en revanche, le module 4 « Dramaturgie » peut être suivi indépendamment du module 5 « Expérience théâtrale »). L'ordre dans lequel les modules 4 et 5 sont suivis est libre (le module 5 peut être suivi avant, pendant ou après le module 4). <p>Les 30 crédits ECTS de l'examen de master sont validés suite à la réalisation du mémoire de master et de la soutenance du mémoire.</p> <p>En prévision de la réalisation du mémoire de master, l'« atelier de mémoire de master » (3 crédits ECTS) doit être suivi (voir le point 8 du présent plan d'études).</p>

7. Description des modules

Les modules contiennent 1, 2 ou 3 unités d'enseignement. Toutes les unités d'enseignement qui composent un module sont obligatoires.

Ces unités d'enseignement sont soit des cours (enseignements magistraux), soit des séminaires (enseignements participatifs conçus comme des espaces d'échange et de réflexion auxquels les étudiant-e-s collaborent activement), soit des ateliers (réalisations collectives ou individuelles de projets artistiques ou scientifiques).

Chaque unité d'enseignement est notée individuellement. Sur les modalités d'évaluation, voir le point 10 du présent plan d'études.

MODULE 1 : Système linguistique, usages et variation (15 crédits)

Ce module remplit d'une part l'objectif de décrire le système linguistique du français à différents niveaux (phonologie, morphologie, syntaxe), sur la base des usages observés dans des corpus diversifiés, et d'en tirer les conséquences théoriques. Il est d'autre part consacré à l'observation des zones sous-spécifiées de la langue, ainsi qu'aux moyens dont on dispose pour les décrire (modes de collecte et outils de traitement des données, théories et modèles de la variation).

L02.00058	Module 1 : Système linguistique, usages et variation	15 ECTS
MA11	<p>Ce séminaire de linguistique analyse l'opposition entre langue et parole à l'aune des théories et méthodes de recherche actuelles.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p>	6 ECTS
MA12	<p>Ce séminaire de linguistique étudie l'unité organisationnelle de la langue et de ses variations de réalisation en discours.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	9 ECTS

MODULE 2 : Sens et interprétation (15 crédits)

Ce module porte sur la signification des unités linguistiques, telle qu'elle se construit en langue et en discours, ainsi que sur les aspects pragmatiques de leur interprétation en contexte. La perspective adoptée combine réflexion théorique et recherche empirique, afin de mettre en lumière la multiplicité des modes d'émergence du sens linguistique.

L02.00059	Module 2 : Sens et interprétation	15 ECTS
------------------	--	----------------

MA21	<p>Ce séminaire de linguistique propose une analyse du sens et de l'interprétation des unités linguistiques à partir d'éléments formels ou extralinguistiques.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p>	6 ECTS
MA22	<p>Ce séminaire de linguistique propose une étude de formes linguistiques spécifiques selon leurs aspects sémantiques et/ou pragmatiques.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent), ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	9 ECTS

MODULE 3 : Manuscritures (15 crédits)

Ce module a pour but d'approfondir et d'élargir les connaissances des étudiant-e-s en littérature et en langue du Moyen Âge, en ancien et en moyen français ainsi qu'en ancien occitan (XIe-XVe siècles). La littérature médiévale y fait l'objet d'études privilégiant la lecture rapprochée ainsi que l'analyse herméneutique et philologique, mais aussi les domaines de l'édition critique des textes médiévaux et de la matérialité des supports manuscrits.

L02.00060	Module 3 : Manuscritures	15 ECTS
MA31	<p>Ce séminaire de littérature propose une analyse littéraire approfondie d'une œuvre ou d'un corpus littéraire médiéval d'oïl ou d'oc en contexte manuscrit.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p>	6 ECTS
MA32	<p>Ce séminaire de philologie présente des approches linguistiques, philologiques et/ou éditoriales d'une œuvre ou d'un corpus littéraire médiéval d'oïl ou d'oc en contexte manuscrit.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent), ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	9 ECTS

MODULE 4 : Dramaturgie (15 crédits)

Ce module a pour objectif d'élargir les connaissances des étudiant-e-s en histoire, théorie et analyse du spectacle théâtral. Il propose une approche globale des composantes de l'activité théâtrale (texte, lieu scénique, acteur, spectateur) dans une perspective historique et théorique.

L02.00061	Module 4 : Dramaturgie	15 ECTS
MA41	<p>Ce cours de dramaturgie et histoire du théâtre, donné en commun par plusieurs enseignant-e-s des Universités romandes, initie les étudiant-e-s à la diversité des pratiques et des théories théâtrales au cours de l'histoire. Il est offert alternativement à Fribourg ou dans une autre Université contribuant au programme Azur+ de « Dramaturgie ».</p> <p>La validation s'effectue par un examen écrit.</p>	3 ECTS
MA42	<p>Ce séminaire de dramaturgie est consacré à l'étude détaillée d'une œuvre théâtrale ou à l'examen d'une question d'histoire du théâtre. Il peut être suivi dans un autre département de l'Université de Fribourg ou dans une autre Université romande, selon l'offre annuelle proposée dans le cadre du programme Azur+ de « Dramaturgie ».</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent), et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p>	6 ECTS
MA43	<p>Ce séminaire de dramaturgie est consacré à l'étude détaillée d'une œuvre théâtrale ou à l'examen d'une question d'histoire du théâtre. Il peut être suivi dans un autre département de l'Université de Fribourg ou dans une autre Université romande, selon l'offre annuelle proposée dans le cadre du programme Azur+ de « Dramaturgie ».</p> <p>La validation s'effectue par un travail écrit de 60 000 caractères environ.</p>	6 ECTS

MODULE 5 : Expérience théâtrale (15 crédits)

Ce module a pour objectif de permettre aux étudiant-e-s de développer une expérience concrète dans le domaine de la pratique ou de la critique théâtrales.

Le module 5 est étroitement solidaire du module 4, ce qui implique que le choix de ce module dans le programme à 60 crédits entraîne obligatoirement celui du module 4.

L02.00062	Module 5 : Expérience théâtrale	15 ECTS
MA51	<p>Cet atelier, consacré à l'écriture critique, à l'analyse d'un spectacle ou à la préparation d'un spectacle, peut être suivi à Fribourg ou dans une autre Université romande, selon l'offre annuelle proposée dans le cadre du programme Azur+ de « Dramaturgie ».</p> <p>La validation s'effectue au travers de la contribution au projet définissant l'unité d'enseignement, dans l'éventail des possibilités décrites au paragraphe précédent, ainsi que par un travail personnel écrit, en sorte que l'ensemble corresponde au volume d'heures de travail exigé par les 15 crédits attribués.</p>	15 ECTS

MODULE 6 : Écritures de soi (15 crédits)

Ce module met en lumière un aspect fondamental de la littérature : comment celle-ci, depuis les siècles anciens jusqu'à l'époque contemporaine, se conçoit et se présente comme un instrument d'introspection, un mode de recherche et d'expression du sujet individuel et de la personnalité, non seulement à travers l'autobiographie et la poésie lyrique, mais aussi dans le roman personnel, l'essai et d'autres genres.

L02.00063	Module 6 : Ecritures de soi	15 ECTS
MA61	<p>Ce séminaire de littérature propose d'approcher une problématique fondamentale de l'écriture de soi à travers plusieurs œuvres.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p>	6 ECTS
MA62	<p>Ce séminaire de littérature se concentre sur une œuvre particulière ou sur un auteur et privilégie l'analyse détaillée d'un ou plusieurs textes, dans le contexte d'une époque donnée.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	9 ECTS

MODULE 7 : Le fait littéraire (15 crédits)

Ce module a pour but de familiariser les étudiant-e-s avec les dimensions sociales, institutionnelles, matérielles et pragmatiques de la production littéraire, ainsi que de la réception des œuvres à travers les âges.

L02.00064	Module 7 : Le fait littéraire	15 ECTS
MA71	<p>Ce séminaire de littérature aborde le fait littéraire à travers une œuvre ou une étude de cas. On y accordera une attention particulière au contexte social et institutionnel de l'époque étudiée.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p>	6 ECTS
MA72	<p>Ce séminaire de littérature vise à initier les étudiant-e-s aux enjeux à la fois matériels et institutionnels du champ littéraire dans une perspective synchronique ou diachronique.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	9 ECTS

MODULE 8 : Altérités (15 crédits)

Ce module a pour but de sensibiliser les étudiant-e-s aux représentations littéraires des altérités — culturelle, religieuse, sexuelle, idéologique —, aux dispositifs qu'elles mobilisent dans les textes littéraires, des siècles anciens à l'époque contemporaine, et aux effets qu'elles produisent sur les lecteurs et les lectrices.

L02.00065	Module 8 : Altérités	15 ECTS
MA81	<p>Séminaire d'analyse littéraire : analyse littéraire approfondie d'une œuvre ou d'un corpus littéraire dans le contexte d'une époque donnée choisie entre le XI^e et le XXI^e siècle.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p>	6 ECTS
MA82	<p>Ce séminaire d'histoire littéraire : exploration d'une problématique fondamentale des altérités dans ses dimensions d'histoire littéraire et culturelle, à travers l'étude d'un corpus ou</p>	9 ECTS

	<p>d'un thème littéraire à une époque donnée entre le XI^e et le XXI^e siècle ou dans la diachronie.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	
--	---	--

MODULE 9 : Médiation culturelle et analyse du discours (15 crédits)

Ce module a, d'une part, pour objectif de permettre aux étudiant-e-s de se familiariser concrètement avec le champ professionnel de la médiation et du journalisme culturels. Il leur permet, d'autre part, d'acquérir des compétences sur la structure des textes, en particulier dans leur dimension argumentative.

L02.00066	Module 9 : Médiation culturelle et analyse du discours	15 ECTS
MA91	<p>Ce séminaire de littérature propose une initiation aux enjeux de la médiation culturelle à travers un environnement didactique combinant l'enseignement en présentiel et des processus de travail collaboratifs à distance (par exemple : rédaction de courts textes ou productions audio ou audiovisuelles, réflexions ou analyses en tandem ou en groupe, discussions autour de feedbacks rendus par des experts externes, etc.).</p> <p>La validation s'effectue par la production d'une ou de plusieurs contributions écrites et/ou orales.</p>	6 ECTS
MA92	<p>Ce séminaire de linguistique est consacré à l'analyse des modes d'argumentation et d'organisation des textes, en sorte de parvenir à une meilleure compréhension des processus rédactionnels.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent), ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	9 ECTS

MODULE 10 : La littérature au laboratoire (15 crédits)

Ce module propose une approche double et complémentaire, invitant à envisager l'objet littéraire à partir des théories produites sur lui, ainsi qu'à s'en saisir de manière active par l'écriture créative pour en interroger le fonctionnement. Il a pour but de développer chez les étudiant-e-s une attitude critique et une pensée théorique d'une part, un savoir-faire pratique d'autre part.

L02.00067	Module 10 : La littérature au laboratoire	15 ECTS
MA101	<p>Ce séminaire de création littéraire vise à un perfectionnement des outils de construction d'un texte par la pratique de l'écriture de création et du geste réflexif qui l'accompagne.</p> <p>La validation s'effectue par la production d'une ou plusieurs contributions écrites et/ou orales.</p>	6 ECTS
MA102	<p>Ce séminaire de théorie littéraire propose d'approcher une problématique centrale de la théorie littéraire ou ses équivalents historiques, éventuellement en lien avec d'autres sciences humaines. Ce séminaire encourage la réflexion critique sur les positions de tel ou tel auteur ou mouvement.</p> <p>La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	9 ECTS

8. Atelier de mémoire de master

En prévision de la réalisation du mémoire de master, chaque étudiant-e doit participer à l'« atelier de mémoire de master » proposé chaque année au semestre d'automne et/ou au semestre de printemps.

La participation à cet atelier vaut 3 crédits ECTS et est obligatoire. Il se valide par une présentation orale.

Cet atelier doit être rattaché à l'un des 4 modules choisis par l'étudiant-e (à l'exception des modules 4 et 5, auquel l'atelier ne peut pas être rattaché).

Le rattachement de l'atelier à l'un des 4 modules est purement administratif. Le choix du module auquel est rattaché l'atelier n'a pas d'incidence sur le contenu de l'atelier. De la même manière, le choix du module auquel est rattaché l'atelier n'a pas d'incidence sur le thème du travail de master.

Le total de crédits ECTS du module auquel l'atelier est rattaché reste à 15 crédits ECTS.

Dans le module en question, l'unité d'enseignement normalement validée par une présentation orale ainsi que par un travail écrit de 80 000 à 90 000 caractères (pour un total de 9 crédits ECTS) est validée à la place par le seul travail écrit de 80 000 à 90 000 caractères (pour 6 crédits ECTS).

Exemple avec un rattachement de l'atelier de mémoire de master au module 1 :

Module 1 « normal »

M11 : séminaire de linguistique <i>Présentation orale ET examen oral final</i>	6 ECTS
M12 : séminaire de linguistique <i>Présentation orale ET travail écrit (80 000 à 90 000 caractères)</i>	9 ECTS
	TOTAL : 15 ECTS

Module 1 avec atelier

M11 : séminaire de linguistique <i>Présentation orale ET examen oral final</i>	6 ECTS
M12 : séminaire de linguistique <i>Travail écrit (80 000 à 90 000 caractères)</i>	6 ECTS
Atelier de mémoire de master <i>Présentation orale</i>	3 ECTS
	TOTAL : 15 ECTS

9. Examen de master

L'examen de master (30 ECTS) se compose de la réalisation du mémoire de master et de la soutenance du mémoire.

L'examen de master est obligatoire. Il est validé suite à la réalisation du mémoire de master et de la soutenance dudit mémoire.

L'élaboration du mémoire et le déroulement de la soutenance sont fixés par le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

Le mémoire de Master doit être dirigé par l'un-e des enseignant-e-s du Département de Français détenant le droit de direction, attribué conformément au *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

Une fois approuvé et noté, le mémoire de master est présenté par l'étudiant-e dans le cadre d'une soutenance.

La réussite du travail de mémoire et de la soutenance permet l'acquisition de 30 crédits ECTS et la validation de l'examen de master.

La note finale de l'examen de master se compose, pour 2/3, de la note du mémoire de master et, pour 1/3, de la note de la soutenance.

	Examen de master	30 ECTS
	Le mémoire de master présente les résultats d'une recherche scientifique indépendante et doit être élaboré selon des principes et une méthodologie scientifiques. Le mémoire se fonde sur les connaissances et compétences acquises dans les cours et séminaires du programme d'études. Il consiste en une réflexion partant d'une problématique clairement formulée et appuyée sur un état de la question dans les publications scientifiques pertinentes. Il se développe selon un plan structuré et comporte un appareil critique, dont une bibliographie finale.	30 ECTS

10. Modalités d'évaluation

10.1. Obtention des crédits ECTS

Les principes généraux liés à la validation des crédits ECTS sont fixés par le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

L'attribution des crédits ECTS se base sur les prestations d'études accomplies par les étudiant-e-s dans le cadre des unités d'enseignement (1 crédit ECTS correspond à une charge de travail d'environ 30 heures).

Dans le programme d'études approfondies de master en *Français*, un nombre fixe de crédits ECTS (3, 6 ou 9 crédits ECTS) est attribué à chaque unité d'enseignement. Le nombre de crédits assigné à chaque unité d'enseignement est indivisible.

10.2. Notation des travaux

Toutes les unités d'enseignement donnent lieu à au moins une prestation évaluée.

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer par un travail écrit, une présentation orale, un examen oral ou écrit, la réalisation d'un projet, etc.

Chaque unité d'enseignement reçoit une note entre 1 et 6 (arrondie au demi-point) ou fait l'objet d'une décision « réussi » ou « échec ».

Les évaluations réussies reçoivent une note entre 4 et 6 (6 étant la meilleure note). Les évaluations non réussies reçoivent une note en dessous de 4.

Dans le cas où plusieurs travaux (par exemple une présentation orale et un travail écrit) sont exigés dans le cadre d'une même unité d'enseignement, une seule note globale (ou une seule décision « réussi » ou « échec ») est accordée pour l'ensemble du travail accompli.

10.3. Validation des modules, note de module et note finale

Un module est validé – et se voit octroyer les crédits correspondants – si (et seulement si) toutes les unités d'enseignement qu'il contient (en l'occurrence, 1, 2 ou 3) ont reçu une note égale ou supérieure à 4.

Aucune compensation de note n'est possible, ni au sein d'un même module, ni entre modules.

La note du module résulte de la moyenne arithmétique non arrondie des différentes notes obtenues dans les unités d'enseignement du module en question.

La note finale correspond à la moyenne des 4 notes de modules.

10.4. Échec définitif

Conformément au *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg*, une évaluation non réussie peut être répétée 1 fois. Le cas échéant, l'étudiant-e doit se réinscrire à la deuxième tentative. S'il ou elle ne réussit pas la deuxième tentative, il ou elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement.

Un-e étudiant-e ayant obtenu un échec définitif à l'une des unités d'enseignement n'est pas autorisé-e à achever le module contenant l'unité d'enseignement en question. L'étudiant-e est donc en échec définitif dans l'ensemble du module impliqué et aucun crédit ETCS dudit module ne peut être validé.

L'étudiant-e ayant un échec définitif dans un module est autorisé-e à prendre à la place un autre module (en veillant à ce que le nouveau choix respecte les consignes mentionnées au point 6 du présent plan d'études).

Si un-e étudiant-e obtient deux échecs définitifs dans deux modules distincts, il ou elle n'est pas autorisé-e à poursuivre ses études de master en *Français*, ni dans le programme d'études approfondies, ni dans le programme d'études secondaires.

11. Entrée en vigueur du présent plan d'études et mesures transitoires

Le présent programme d'études approfondies de master en *Français* entre en vigueur au SA 2020.

Les étudiant-e-s commençant leurs études de master au semestre d'automne 2020 (ou plus tard) sont d'office rattaché-e-s au présent plan d'études.

Les étudiant-e-s qui ont commencé leurs études de master avant le semestre d'automne 2020 et qui souhaitent les achever dans le cadre du présent plan d'études peuvent faire une demande de transition auprès du secrétariat du Département de Français.

Les étudiant-e-s qui finissent leurs études avant la fin du semestre de printemps 2022 peuvent soit rester dans l'ancien plan d'études soit demander à passer dans le nouveau plan d'études.

À partir du semestre d'automne 2022, le passage au nouveau plan d'études est obligatoire.

Les enseignements prévus au plan d'études 2010 qui ne seraient plus offerts seront remplacés par des unités d'enseignement demandant de la part des étudiant-e-s un engagement équivalent et correspondant à un nombre de crédits ECTS équivalent.

12. Mobilité et reconnaissance des prestations

Des crédits ECTS obtenus hors du présent plan d'études, notamment dans d'autres Universités, peuvent être admis en équivalence de tout ou partie d'un module. La conseillère ou le conseiller aux études, en accord avec le ou la président-e de Département, décide de leur reconnaissance.

Le nombre de crédits ECTS acquis dans d'autres Universités ne peut pas excéder la moitié des crédits ECTS exigés dans le programme d'études suivi (sans l'examen de master), soit 30 crédits ECTS dans le cadre des études approfondies de master à 90 crédits ECTS.